



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

26 mars 2004

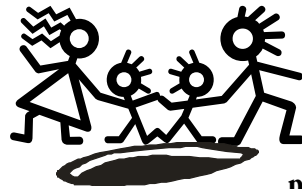
Numéro 163



Par l'équipe du Collectif

Outils d'analyse du budget Séguin

Quelle fin de mois aurons-nous ?



Bonjour tout le monde ! Comme vous le savez sans doute, mardi prochain, le 30 mars 2004, le ministre des Finances Yves Séguin présentera le budget du Québec 2004-2005. La même journée la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, déposera les crédits qui détermineront les budgets des ministères pour la prochaine année. Nous avons mis à jour les deux outils d'analyse budgétaire que vous connaissez déjà bien : l'outil d'analyse globale du budget et la «marmite». Nous en ajoutons un troisième sur l'impact du budget sur les plus faibles revenus.

Vous allez les trouver sur notre site Internet.

Outil 1 : analyse globale et application de la loi

Le premier outil vous permet une analyse complète du budget suivie d'une analyse plus pointue de la manière dont le budget va appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et les demandes budgétaires du Collectif. Il vous permet de classer l'ensemble des annonces budgétaires selon leur impact sur les personnes, les entreprises, les revenus du gouvernement, les répartitions entre niveaux de gouvernement, les programmes, l'emploi et l'économie, l'équilibre budgétaire, la dette et la méthode budgétaire. Vous pouvez dans chaque cas comparer les annonces de l'année aux annonces des années précédentes.



Outil 2 : les mesures en question et l'échelle sociale

Le second outil, dit la «marmite», échelonne les mesures demandées ou présumées le long d'une échelle sociale placée à côté d'une marmite sur le feu. La marmite rappelle que l'économie ça se chauffe par le bas ! Vous êtes invitéE à cocher les mesures annoncées et à ajuster le portrait selon les annonces entendues.



Outil 3 : l'impact du budget sur les plus faibles revenus

Le troisième outil, très simple, vous invite à évaluer, chiffres à l'appui, si la situation évolue pour les personnes seules, les couples, les familles qui ont les revenus les plus bas au Québec. Au verso, vous trouverez quelques données utiles pour votre évaluation.

À surveiller dans ce budget

Une surprise, qui n'en est pas vraiment une, a été de constater que l'outil «marmite» préparé pour le premier budget Séguin en juin dernier n'a presque pas eu besoin d'être changé pour ce nouveau budget de mars. Les seules nouveautés à suivre d'un peu plus près, outre les promesses du ministre sur le logement social, ont trait aux allocations

«Au nom des droits»

Ça y est ! La vidéo du Centre St-Pierre sur la pauvreté et l'histoire de la lutte que nous menons ensemble est maintenant disponible. Le lancement a eu lieu jeudi le 25 mars au Centre St-Pierre devant environ deux cent personnes. Une première réaction de l'assistance : il faut montrer ça à beaucoup de monde. Une autre : il faut montrer ça aux parlementaires.

Voici un bon outil de mobilisation pour aller vers un plus large public. Nous allons trouver ensemble peu à peu comment en faire l'animation. Vous allez, pour plusieurs, vous reconnaître, d'autant plus qu'on voit revenir plusieurs fois, comme un *leitmotiv*, des scènes du dépôt de la pétition le 22 novembre 2000. En gros la vidéo de 57 minutes aborde tour à tour le problème des préjugés et du logement social pour passer ensuite à l'histoire politique de la loi pilotée par le Collectif. Ça s'arrête à la fin de 2003.

La suite est à venir dans la «vraie vie» entre autres mardi prochain, le 30 mars, lors du discours du budget Séguin. Merci à Patrick Alleyn, à Martin Meunier et au Centre St-Pierre de donner ainsi une mémoire à notre histoire. Pour commander, vous appelez Nadine Vermette au Centre St-Pierre, au (514) 524-3561 poste 400.

Note technique sur le film.

Titre : Au nom des droits

Coût : 29,95 \$ par cassette VHS prix régulier et 60 \$ pour diffusion publique plus taxe, plus frais d'expédition.

Durée : 57 min. 20 sec.

Réalisation : Martin Meunier

Production : Le Centre St-Pierre

Distribution : Cinéma Libre

Une idée originale de : Patrick Alleyn

(Suite de la page précédente)

Le «mandamus», c'est quoi ?

Vous avez vu dans les médias que Camil Bouchard, porte-parole de l'opposition en matière de lutte contre la pauvreté, Jean-Yves Desgagnés, pour le Front commun des personnes assistées sociales, et Hélène Fontaine, personne en situation de pauvreté, ont déposé un *mandamus* à l'intention de Claude Béchar, ministre responsable de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

C'est quoi un *mandamus* ? C'est une procédure judiciaire qui demande à un juge de se prononcer et d'imposer à une partie de réaliser une obligation. Les requérants doivent montrer en quoi ils et elles ont intérêt à ce que cette obligation soit réalisée. En ce cas-ci, compte tenu que la sortie du plan d'action est très en retard, les requérants demandent au juge d'imposer au ministre la publication du plan d'action dans les dix jours de son jugement.

Pour clarifier les choses, cette démarche est une initiative des trois requérants. Le Collectif n'y est pas impliqué directement ou indirectement. La démarche fait toutefois du sens. Elle va dans le sens de notre campagne «Au nom de la loi» dans la mesure où elle presse le gouvernement de faire diligence. Nous apprenons, par l'une des pièces déposées à l'appui, que le précédent gouvernement avait un plan d'action prêt en date du 7 avril 2003. C'est un des arguments employés pour indiquer que le gouvernement n'avait pas de raison de tant tarder. Il resterait à savoir ce que contenait ce projet de plan d'action. Ce sera intéressant de comparer avec le contenu de plan d'action à venir quand l'un et l'autre seront disponibles.

Pas conséquents, ces ministres

Pour la troisième fois depuis un an, le premier ministre refuse de nous rencontrer. Le ministre des Finances ne nous a toujours pas démontré comment il pourrait arriver à boucler un budget personnel mensuel avec une prestation d'aide sociale de 533 \$ par mois. Le ministre responsable de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* nous dit ignorer les sommes dont il disposera pour mettre en œuvre le plan d'action requis par cette loi, un plan dû, comme vous le savez, depuis le 5 mai 2003.

familiales et au programme APPORT, qui serait aboli pour être remplacé par un programme de soutien aux faibles revenus plus automatique.

Comment évaluer les annonces à venir mardi ?

Pour les **allocations familiales**, ce que vous devez savoir, c'est que la prestation fédérale pour enfant plus l'allocation familiale donnent au maximum en ce moment 2 600\$ pour un premier enfant, 2 400\$ pour un second enfant et 1 200\$ en supplément pour une famille monoparentale. Ces montants n'ont pas été indexés depuis le milieu des années 1990. Vous imaginez la perte de pouvoir d'achat. Le ministre parle de rétablir une portion universelle. C'est bien dans le sens que ça rendra plus visibles les crédits d'impôt trop vite oubliés avec l'obsession du «fardeau fiscal». Mais il faudra surtout surveiller ce qui arrive aux montants prévus pour les familles les plus pauvres. Les groupes «famille» réclament de faire passer les montants de 2 600\$ à 4 000\$. Qu'en sera-t-il ?

Le **programme APPORT** est un programme peu utilisé par les familles entre autres à cause de sa complexité. S'il ne s'insère pas dans une approche globale du type de celle que nous proposons (abolition des pénalités à l'aide sociale, couverture des besoins essentiels à l'aide sociale, abolition de l'approche apte-inapte, salaire minimum faisant sortir de la pauvreté), son remplacement risque d'être pavé d'effets pervers. Il faudra s'assurer que la formule choisie n'aura pas pour effet, par exemple, d'encourager les employeurs à recourir au «cheap labor» en subventionnant des emplois de faible qualité. On vous invite donc à aborder ça avec prudence.

En fait, ce qu'il faut pouvoir trouver dans ce budget, ce sont les provisions nécessaires pour un plan d'action qui aura de l'allure pour appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Et en premier, vous avez vu notre campagne de mars sur l'impossible prestation d'aide sociale de 533 \$, il faudra trouver des mesures qui relèvent concrètement les revenus des personnes et des familles qui vivent les plus grandes situations de pauvreté. Vous connaissez nos mesures urgentes. Le coût de celles qui ont un impact budgétaire est indiqué dans les documents d'analyse (voir aussi notre communiqué du 4 mars dans l'avant-dernière *Soupe au caillou*).

Est-il utile de se rappeler que le budget aura lieu un 30 du mois, à un moment où des milliers de personnes sont au bout du rouleau depuis plusieurs jours ? Nous entendrons probablement bien des gens parler du manque à gagner du Québec par les transferts trop faibles du budget Goodale de cette semaine et on invoquera sans doute les raisons habituelles de passer à côté des dépenses nécessaires. Ce ne sont pas des arguments qui tiennent quant à nous : le déficit humain accumulé par les plus pauvres de cette société est bien plus grave et comme nous l'avons beaucoup répété, l'abondance est là. C'est ce que nous avons dit cette semaine dans une lettre aux parlementaires de l'Assemblée nationale : ce n'est pas une question de moyens, c'est une question de choix.

Nous serons quant à nous au huis-clos du budget comme d'habitude avec un groupe d'étude citoyen d'une douzaine de personnes, ainsi qu'au huis-clos des médias. Nous allons tâcher de faire circuler notre communiqué et nos analyses le plus rapidement possible. On vous invite de votre côté à faire des écoutes collectives du budget, à réagir aux annonces, bref à exercer votre vigilance habituelle. Il faudra aussi faire bien attention aux crédits déposés, en particulier aux montants alloués à l'Emploi, à la Solidarité sociale, à la Famille. Et tirer ensuite nos conclusions. Bonne préparation !



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca